

POUVOIR D'ACHAT : LA MAUVAISE REPONSE DU GOUVERNEMENT

La ministre de la Fonction publique vient d'annoncer la déclinaison de mesures d'allègements de cotisations des salariés du secteur privé pour les fonctionnaires.

Les allègements proposés porteraient sur la réduction de la retenue pour pension civiles et les cotisations retraites (fonctions publiques territoriale et hospitalière) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ces allègements devraient être différenciés et dégressifs au regard de la rémunération indiciaire. D'après le gouvernement, 100 % des agents de catégorie C, 70 % de catégorie B, 20 % de catégorie A bénéficieraient de cette mesure soit environ 2,2 millions de fonctionnaires.

Après le rejet massif de la politique d'austérité qui s'exprime de plus en plus chaque jour, pour FORCE OUVRIERE, ce n'est pas la bonne réponse aux revendications des agents telles qu'exprimées le 15 mai.

FO rappelle son opposition globale à la baisse des cotisations ou retenues qui mettent en grande difficulté la protection sociale.

De même, cette proposition va encore réduire les ressources de la CNRACL, déjà victimes de prélèvements effectués au titre de la solidarité entre les régimes de retraite.

Quand on ajoute les mesures sur la grille indiciaire de la catégorie C (470 millions sur deux ans) et le budget alloué à l'allègement des cotisations (environ le même montant), on constate que la valeur du point d'indice pouvait être augmentée d'au moins 0,5 %, ce qui, mécaniquement, aurait maintenu la valeur des droits à pension.

Le gouvernement, à tous les niveaux, préfère alléger le coût du travail et affaiblir notre salaire différé.

Pour FORCE OUVRIERE, la vraie réponse à l'augmentation du pouvoir d'achat est le rattrapage des pertes subies ces dernières années, c'est :

- Augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points d'indice uniforme sur la grille,
- Augmentation du même niveau pour les non-titulaires
- Refonte et revalorisation de la grille indiciaire
- Intégration des primes dans le traitement.

Fait à PARIS, le 28 mai 2014